Fiche d'évolution réglementaire N°141 v2



Convention médicale 2016 : ouverture MCG, MCS et MPC aux enfants de moins de 16 ans

Date d'application de la mesure :

01/07/2017

Textes associés:

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessioni d=A7FF98A5AEE775D66820AB889A129F8C.t pdila22v 3?cidTexte=JORFTEXT00003328560 8&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieL ien=id&idJO=JORF

Convention médicale nationale 2016 Arrêté du 20/10/2016 paru au JO du 23/10/2016

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;i sessionid=7AAADDD9F878C344CB6FC286111 0F35E.tpdila13v_1?cidTexte=JORFTEXT0000 34951113&dateTexte=&oldAction=rechJO&ca tegorieLien=id&idJO=JORFCONT000034951 023

Décision du 24/03/2017 parue au JO du 17/06/2017

Professionnels de Santé concernés :

Médecins

Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:

1.40

• Référentiel TLA concerné:

Non

Contexte de l'évolution

La convention médicale nationale parue au JO du 23/10/2016 prévoit à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- à l'article 16.2, l'ouverture des majorations de coordination MCG et MCS pour les enfants de moins de 16 ans,
- à l'article 2 du sous-titre 2 de l'annexe 1, la suppression du tarif différencié du code prestation MPC pour les patients de moins de 16 ans. De ce fait, il n'y a plus lieu de facturer le code MPJ pour les enfants de moins de 16 ans (réf. Convention médicale 2005 selon l'article III-4A, article 2bis du livre III de la liste des actes et prestations adopté par décision UNCAM).

Modalité de mise en œuvre

A cet effet les tables 3 et 17 sont mises à jour.

Légende

Texte surligné en jaune Texte surligné en vert

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Modifications par rapport à la précédente version

de la fiche

Evolutions du format des tables pour le palier Texte surligné en gris

Addendum 7

Texte barré en bleu

Suppressions par rapport à la précédente version de

la fiche

Détail de l'évolution

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

	N 121-114	Code prestation				
	> Libellé	MCG	MCS	MPC		
Assuré	1	1	1			
Ascendant, descendant, coll	atéraux ascendants	1	1	1		
Conjoint		1	1	1		
Conjoint divorcé		1	1	1		
Concubin	1	1	1			
Conjoint séparé	1	1	1			
Enfant		1	1	1		
Conjoint veuf		1	1	1		
Autre ayant-droits	1	1	1			
Age min ^(*)	mois					
	années	<mark>16</mark>	<mark>16</mark>	16		
Age max ^(*)	mois	·				
	années					

^(*) Uniquement à partir des versions 1.40 – Addendum 2bis et suivantes

1 = **oui**

Référence : CDC-FR-141<mark>v2</mark> page 2 sur 3

Les modifications apportées à la table 17 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table 17 : Compatibilité des majorations de coordination selon le contexte du parcours de soins et la spécialité du PS

INFORMATIONS DU PARCOURS DE SOINS			PS	MAJORATIONS				
Position par	Contexte du parcours de soins	s		Majorations autorisées				
rapport au parcours de soins	Situation au regard du parcours de soins	Existence de la déclaration d'un Médecin traitant	Spécialité PS	MCC	MCG	MCS		
Non	Cas d'exclusion	(sans objet)	Toutes ⁽¹⁾	NON sauf exception ⁽³⁾ et sous condition cf. table 17bis	NON OUI	NON OUI		
concerné Urger	Urgence	(sans objet)	Toutes ⁽¹⁾	NON	NON	OUI sous condition cf. table 17bis		
	Médecin Traitant	(sans objet)	Toutes ⁽¹⁾					
	Nouveau Médecin Traitant	(sans objet)	Toutes ⁽¹⁾					
	Médecin traitant de substitution ⁽⁴⁾	Oui	Toutes ⁽¹⁾		NON			
	Généraliste récemment installé	Oui	01, 22, 23					
	Médecin installé en zone sous médicalisée		Toutes ⁽¹⁾					
		Oui	01, 22, 23	NON	OUI	NON		
Dans le Ho	Hors résidence habituelle du patient	Non ou ne sait pas	01, 22, 23	NON	sous condition cf. table 17bis	NON		
parcours		Oui	Différente	OUI		OUI		
		Non ou ne sait pas	de 01, 22, 23	sous condition cf. table 17bis	sans objet	sous condition cf. table 17bis		
	Accès direct spécifique	Oui	Toutes ⁽²⁾					
	Médecin orienté par le MT	(sans objet)	Toutes ⁽¹⁾					
	Médecin orienté par un médecin autre que le MT (médecin en accès direct spécifique, généraliste récemment installé, médecin installé en zone sous médicalisée)	Oui	Toutes ⁽¹⁾	OUI sous condition cf. table 17bis		7bis		
	Généraliste récemment installé	Non ou ne sait pas	01, 22, 23					
	Médecin installé en zone sous médicalisée	Non ou ne sait pas	Toutes (1)					
	Accès direct spécifique	Non ou ne sait pas	Toutes (1)					
	II A>- diment on (cifi on-	Oui	Toutes (1)	NON				
Hors	Hors Accès direct spécifique	Non ou ne sait pas	Toutes (1)					
parcours	Médecin orienté par un médecin autre que le MT (médecin en accès direct spécifique, généraliste récemment installé, médecin installé en zone sous médicalisée)	Non ou ne sait pas	Toutes (1)	sauf exception et sous condition cf. table 17bis				
	Non-respect du parcours (PS non Médecin Traitant, non orienté)	(sans objet)	Toutes (1)					

 $^{{\}cal F}$ Remarque : cette table intègre les modifications de la FR 139

Référence : CDC-FR-141v2 page 3 sur 3

⁽¹⁾ Toute spécialité de Professionnel de Santé concerné par le parcours de soins

⁽²⁾ Toute spécialité de Professionnel de Santé concerné par l'accès direct spécifique (cf. Table 16)

⁽³⁾ Cf. Règle 39

⁽⁴⁾ Le PS se trouve dans la situation de « Médecin traitant de substitution » uniquement lorsque le bénéficiaire l'informe de l'existence d'une déclaration du médecin traitant.

Dans le cas contraire, la situation au regard du parcours de soins à saisir est « Non-respect du parcours».

CDC 1.40 FR 141

Convention médicale 2016 : ouverture MCG, MCS et MPC aux enfants de moins de 16 ans

Test n°1				FSE ei	n TP AMO					
FR 141	→AMO -				→AMC -					
	AMO→				AMC→					
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours	de soins : No	n concerné pa	r le parcours	de soins					
CV 0102 DESIRE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Ouverture des majorations de coordination pour les bénéficiaires de moins de 16 ans	G (PU 25,00) MCG (PU 5,00)		03/07/2017 03/07/2017	03/07/2017 03/07/2017	25,00 5,00	25,00 5,00		17,50 3,50	0,00	0,00 0,00
					30,00	30,00		21,00	0,00	0,00

Catégories et cartes PS concernés :

01

CDC 1.40 FR 141

Convention médicale 2016 : ouverture MCG, MCS et MPC aux enfants de moins de 16 ans

Test n°2				FSE en	n TP AMO					
FR 141	→AMO -				→AMC -					
	AMO→				AMC→					
CPS 08 BIDE	Situation au regard du parcours	de soins : No	n concerné pa	r le parcours	de soins					
CV 0102 DESIRE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie Ouverture des majorations de coordination pour les bénéficiaires de moins de 16 ans.	CS (PU 23,00) MCS (PU 5,00) MPC (PU 2,00)		03/07/2017 03/07/2017 03/07/2017	03/07/2017 03/07/2017 03/07/2017	23,00 5,00 2,00	-	70% code 0	16,10 3,50 1,40	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
					30,00	30,00		21,00	0,00	0,00

Catégories et cartes PS concernés : 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 20 31 32 33 34 35 41 42 43 44 45 46 47 48 49 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80

C.N.D.A

Demande d'agrément ou d'homologation pour l'intégration d'une fiche réglementaire



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné,		, agissant en qι	ualité de	
pour la société		, atteste	sur l'honneur que le lo	giciel
intitulé	dans sa	version n° ¹	, pour système (OS)	
intègre correctemen	t :			
. L'évo	lution liée à la fiche r	églementaire n°		
ou	es charges de référence (el d'homologation (rayer		,	LA version
		ŕ		
Identification des	s factures transmises	s sur le frontal d	u CNDA :	
	itulatif à compléter :			
Carte CPS utilisée		Date de transn fact	Nom des Fichiers	
n° de facturation Régime du PS	_ , .			
	Régime	N° LOT	N° FACTURE	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	Régime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Régime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
	Regime			(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000
Je joins à cette a	ttestation la(es) copi	N° LOT	N° FACTURE	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
Je joins à cette a passant corresp	ttestation la(es) copi	N° LOT e(s) d'écran cor lementaire prise	n° FACTURE respondant aux ca e en compte².	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

¹ évolution **obligatoire** du n° de version <u>sur les 4 premiers caractères</u> par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.